



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>96084</b>	De <b>M. Lionel Tardy</b> ( Les Républicains - Haute-Savoie )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transports, mer et pêche		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > sécurité routière	<b>Tête d'analyse</b> >véhicules à deux roues	<b>Analyse</b> > motos tout terrain.
Question publiée au JO le : <b>24/05/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>13/09/2016</b> Date de renouvellement : <b>20/12/2016</b> Date de renouvellement : <b>04/04/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur les nuisances générées par certains conducteurs de motos. Il souhaite savoir s'il compte renforcer les contrôles à ce sujet, et verbaliser notamment l'usage déraisonné et les conduites dangereuses de motos tout terrain en milieu urbain, étant entendu qu'il n'est pas certain que le contrôle technique des deux-roues soit une réponse adéquate.